

Centraide de la région du Grand
Moncton et du sud-est du
Nouveau-Brunswick Inc.



Automne 2010
Subvention de renforcement
communautaire

Guide de financement

DATE LIMITE de soumission des demandes :

Le jeudi 5 août 2010 à 16 h 30

Centraide de la région du Grand Moncton
et du sud-est du Nouveau-Brunswick
C.P. 768
Moncton (N.-B.) E1C 8M9
(506) 858-8600
office@moncton.unitedway.ca

SUBVENTION DE RENFORCEMENT COMMUNAUTAIRE AUTOMNE 2010

La subvention de renforcement communautaire, Automne2010, pourrait être accordé jusqu'à un maximum de 10 000\$ par programme . Elle fournit un financement pour les programmes qui contribuent manifestement à l'amélioration des services existants ou qui offrent de nouveaux services pour répondre aux besoins de la communauté et aborder les besoins humains et sociaux. Les programmes qui abordent un point de départ, à savoir la cause, peuvent apporter des changements et interrompre la progression de cause à effet.

Les programmes doivent s'aligner sur les domaines d'incidence de Centraide, et avoir reconnu les résultats du programme et les indicateurs établis pour mesurer les progrès dans l'atteinte des résultats.

Les initiatives de partenariat sont encouragées dans le cadre de demandes de subventions de renforcement communautaire.

La subvention de renforcement communautaire n'est pas ouverte aux organismes partenaires de Centraide en raison du financement de base qu'ils reçoivent.

Les demandes doivent nous parvenir le jeudi 25 août à 16h30, au plus tard.

Aucune demande ne sera acceptée après cette date limite.

Les demandes de fonds qui ont réussi seront notifiées **par le septembre 2010.**

Les organisations souhaitant de l'information supplémentaire peuvent communiquer avec Micha Fardy, la directrice du développement communautaire à mfardy@moncton.unitedway.ca ou 858-8600 ext. 67.

ANNEX A: CRITÈRES DE SÉLECTION

Avant de remplir la demande, s'assurer que l'organisation requérante et le projet proposé satisfont aux critères de sélection

ORGANISATION

- L'organisation est **enregistrée comme organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Il existe un conseil d'administration élu en bonne et due forme dont les bénévoles se rencontrent à des intervalles périodiques et rédigent un procès-verbal de leurs procédures.
- Le conseil d'administration fait bon usage de ressources humaines, tant sur le plan des bénévoles que du personnel.
- Le conseil d'administration prend des décisions de politiques qui touchent à tous les aspects des activités de l'organisation.
- Le conseil d'administration appuie l'organisation dans ses efforts de collectes de fonds et offre son temps de quelque autre façon, s'il y a lieu.

FINANCES

- Une vérification ou un examen des finances est réalisé chaque année par un comptable désigné (CA, CGA, CMA) et démontre que les activités de l'organisation sont conformes aux principes comptables généralement acceptés (des copies doivent être fournies).
- L'organisation a un processus budgétaire annuel et œuvre dans les limites du budget d'exploitation approuvé par le conseil.
- L'organisation a d'autres sources de revenu documentées, y compris le soutien communautaire sous forme d'efforts de collectes de fonds.
- L'organisation démonte un besoin pour le financement de Centraide.

RECONNAISSANCE DE CENTRAIDE

- Tout matériel élaboré dans le cadre de ce programme ou service doit indiquer clairement Centraide comme commanditaire (une copie de notre logo approuvé sera fournie aux candidats choisis).
- Pour annoncer le commencement de ce projet, votre organisation doit préparer un avis public, un dépliant ou un prospectus, lequel sera approuvé par Centraide. **Il n'est pas nécessaire d'envoyer l'avis public aux journaux pour satisfaire aux critères de Centraide.** Le premier paiement (70 % de la subvention) sera versé après que le matériel a été approuvé.
- Les données statistiques et l'information sur le programme doivent être soumises à Centraide à la complétion de ce programme ou service. Le paiement final de 30 % ne sera versé que si Centraide a reçu le rapport des résultats du programme.

ANNEX A: CRITÈRES DE SÉLECTION CONTINUE

PROGRAMME

- Vous devez démontrer que la communauté a besoin du programme proposé.
- Quels sont les objectifs du projet? Y a-t-il un plan d'action en œuvre pour atteindre ces objectifs?
- Vous devez soumettre des résultats mesurables pour le projet. Consultez la partie II.
- Comment le programme sera-t-il évalué?
- Les programmes ne devraient pas reproduire des services déjà offerts. Dans la mesure du possible, une collaboration avec d'autres organismes ou groupes communautaires devrait être établie.
- Les fonds fournis seront utilisés pour financer les services et les programmes dans les comtés de Westmorland, d'Albert et de Kent.
- Des fonds **ne seront pas fournis pour les dépenses en capital.**

ORGANISATIONS ET PROGRAMMES NON ADMISSIBLES au financement de Centraide

- Organismes à but lucratif;
- Organismes à but non lucratif parrainant des organismes à but lucratif;
- Organisations telles que des clubs philanthropiques et des fondations qui servent surtout de source de financement aux autres groupes;
- Activités de collecte de fonds;
- Organisations d'affiliation politique ou aux fins d'activités politiques;
- Organisations confessionnelles dont les services et les activités comprennent la promotion d'une religion ou son adhésion, ou dont les services excluent les membres du public en général;
- Hôpitaux, services cliniques ou programmes de traitements médicaux;
- Coûts majeurs de biens d'équipement ou de rénovations, rénovations mineures à un immeuble existant ou construction de nouvelles installations, achat de fournitures;
- Financement de déficits; ou financement de portions de taxes

ANNEX B:
RÉSULTATS, INDICATEURS ET DOMAINES D'INCIDENCE DE CENTRAIDE
DÉFINITIONS, SUGGESTIONS ET EXEMPLES

Définitions

Résultats :

- Changements sur le plan des comportements, des compétences, des connaissances, des attitudes, des valeurs, des conditions et du statut.
- Changements par rapport à ce que les gens savent, pensent et peuvent faire.
- Changements à la façon dont nous nous comportons et à notre statut.

Indicateurs :

- Indicateurs de progrès pour un résultat
- Preuve qu'un changement a eu lieu

Les indicateurs NE SONT PAS :

- L'espoir d'un constat à plus long terme du résultat.
- Une situation pour laquelle on pense qu'il y aura un résultat.

Il se peut que ce soit difficile d'établir des indicateurs pour les résultats de votre programme et que vous ayez à leur accorder une grande réflexion.

Certaines suggestions qui peuvent aider à évaluer d'éventuels indicateurs :

- Comment allez-vous déterminer si des progrès ont été réalisés?
- À quoi *ressemble* un résultat lorsqu'il se produit?
- Comment allez-vous déterminer s'il s'est produit?
- La formulation de chaque indicateur est-elle assez précise?
- La formulation est-elle claire?
- Indique-t-il quelle caractéristique ou quel changement vous allez déterminer ou mesurer?

NOTE :

- **Il n'y a pas une bonne ou une mauvaise série de mesures pour un résultat donné.**
- **Nous suggérons d'insister seulement sur un ou deux résultats.**
- **Nous suggérons d'établir deux indicateurs par résultat.**

RÉSULTATS, INDICATEURS ET DOMAINES D'INCIDENCE DE CENTRAIDE
DÉFINITIONS, SUGGESTIONS ET EXEMPLES

Exemples du format à utiliser pour la demande de financement.

Domaine d'incidence de Centraide

Nous appuyons les programmes qui établissent des relations saines et un mieux-être individuel, que ce soit sur le plan émotif, mental, spirituel ou physique.

Programme : Petite enfance (programme pour enfants, de la naissance à six ans)

Résultat

Les enfants acquièrent des aptitudes appropriées à leur âge.

Indicateur

1. Nombre ou pourcentage d'enfants qui font une transition réussite à la salle des tout-petits.
2. Nombre ou pourcentage d'enfants qui atteignent le niveau de développement approprié pour l'âge de 18 mois.

Domaine d'incidence de Centraide

Nous aidons à améliorer l'accès des personnes et des familles aux possibilités pour que tous et toutes puissent atteindre leur plein potentiel.

Programme : Ordinateurs en faveur de l'alphabétisation

Résultat

Les participants du projet d'ordinateurs en faveur de l'alphabétisation conservent et acquièrent des aptitudes à la lecture et à l'écriture.

Indicateur

1. Nombre ou pourcentage d'apprenants qui démontrent une amélioration en lecture et en écriture d'un niveau scolaire, au minimum.
2. Nombre ou pourcentage d'apprenants qui signalent une amélioration des progrès personnels sur le plan de leurs aptitudes à la lecture et l'écriture.

Si votre organisation a déjà déterminé des indicateurs de base, veuillez mettre en œuvre le processus de mesure des résultats que vous utilisez actuellement. Centraide vous serait reconnaissant d'avoir recours au format susmentionné, car il appuie le processus d'évaluation de la demande.

ANNEX C:

POLITIQUE EN MATIÈRE DE COLLECTES DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES

1. Aucune organisation financée par la subvention de renforcement communautaire ne sollicitera ou ne recueillera des fonds pour une **période de huit semaines** à partir du lancement de la campagne de Centraide dans la région du Grand Moncton et du sud-est du Nouveau-Brunswick :
 - i. campagnes porte à porte
 - ii. collectes par publipostage
 - iii. événements spéciaux
2. L'organisme informera Centraide de la région du Grand Moncton et du sud-est du Nouveau-Brunswick de toute activité de collecte de fonds qui aura lieu durant la période d'interruption chaque année.
3. L'organisme indiquera clairement qu'il reçoit des fonds de Centraide de la région du Grand Moncton et du sud-est du Nouveau-Brunswick sur le plan du matériel de levée de fonds et de promotion.
4. L'organisme ne peut s'annoncer ou se promouvoir, **en tout temps**, dans le but d'attirer des désignations par les donateurs.
5. **L'organisme ne peut effectuer de collectes de fonds, en tout temps, par l'entremise de toute forme de déduction salariale auprès des employés.**

Toute sollicitation ou collecte de fonds réalisée par l'organisation en dehors de la date de tenue de la campagne doit être de bon goût et apporter une valeur intrinsèque pour tout produit vendu (p. ex., produit d'une valeur de 1,00 \$ vendu pour 25,00 \$).

EXCEPTIONS

Dans le cas d'organismes qui tiennent une activité de collecte de fonds annuelle :

1. qui s'est déroulée les cinq dernières années consécutives; et qui a permis de recueillir un minimum de 10 000 \$ par année et a eu lieu durant la période d'interdiction (date de lancement et les huit semaines suivantes), les politiques qui suivent doivent être respectées :
 - a) Un chèque égal à 5 % des revenus nets recueillis dans le cadre de l'activité sera envoyé à Centraide (dans les 30 jours suivants l'activité). Ces fonds seront ajoutés aux résultats de la campagne de Centraide sous la division Activités spéciales. L'argent recueilli dans de telles circonstances n'aura **aucune** incidence sur le financement des organismes.
 - b) Tout matériel médiatique, de relations publiques et de promotion lié à cet événement doit clairement mentionner et promouvoir Centraide.
 - c) Le ou les représentants de Centraide doivent avoir l'option de participer à toute cérémonie d'ouverture ou au lancement, et ainsi de suite, de l'activité.

Le non-respect de ces politiques et procédures entraînera un nouvel examen immédiat des allocations de l'organisme.